



AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Modification au règlement de zonage – Premier projet de règlement
(Avenue Sainte-Brigitte Nord)

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal lors de la séance tenue le 18 novembre 2024, a adopté un projet de règlement concernant une demande de modification au *Règlement de zonage numéro 1100* de la Ville de Montmagny.
2. Que ce projet de règlement est intitulé *Règlement numéro 1100-192 modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin remplacer la zone Rf-11 par la nouvelle zone CcM-29*.
3. Que ce règlement vise à remplacer la zone Rf-11 existante par la nouvelle zone CcM-29 avec les usages et les normes d'implantation permettant d'autoriser un projet de service connexe aux établissements de santé et de régulariser des activités commerciales existantes.
4. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 9 décembre 2024**, à 19h30, à la salle du conseil, située au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.
5. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
7. Que ce projet de règlement ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, situé au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce vingt-neuvième jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.

La greffière,

Karine Simard, avocate

